

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
- 4 NOV. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2019-33 du Comité syndical du 04 octobre 2019

**PRIX DE LA TRES PETITE ENTREPRISE (TPE) 2019 :
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HERAULT**

L'an deux mil dix neuf le vendredi 4 octobre neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 16 Septembre 2019.

Etaients présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BRUN, Claude CARCELLER (représenté par Georges PIERRUGUES), Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE; Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY; Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Yolande PRULHIERE (représentée par Laurent DUPONT), Jean TRINQUIER, Daniel JAUDON, Marie-Pierre PONS (représentée par Dominique NURIT); Frédéric ROIG ; Valérie ROUVEYROL; Philippe SALASC, Michel SAINT-PIERRE, Jean-François SOTO, Claude VALERO, Daniel VIALA, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Julie GARCIN-SAUDO, Marie PASSIEUX, Laurent SINTES, Jacques RIGAUD,
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 27 - Votants 25 et 2 pouvoirs (Julie GARCIN-SAUDO, Marie PASSIEUX)	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,
Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 13 Septembre 2019

Né en Cœur d'Hérault et co-fondé par la Maison des Entreprises et le CREM en 2003, le Prix de la TPE valorise et met à l'honneur les très petites entreprises du territoire Cœur d'Hérault à l'échelle du Département de l'Hérault, du Gard et de la Haute-Garonne.

Sa renommée, son impact à l'échelle des différents territoires couverts et le partenariat qu'il mobilise font de lui un évènement économique incontournable.



Le Cœur d'Hérault intègre ses 3
Communautés de communes avec la
Communauté de communes Grand ORB

Porté administrativement et financièrement par la Maison des Entreprises jusqu'à son intégration comme Agence de développement économique au sein du SYDEL Pays Cœur d'Hérault, il a été ensuite délégué à son

co-fondateur, le CCREM et depuis 2014, le portage administratif et financier est porté par la CCI OCCITANIE qui en délègue la gestion à la CCI HÉRAULT.

Cette dernière conventionnera avec les différents partenaires.

Considérant

Qu'il convient de conclure un accord de partenariat avec le porteur de l'organisation du Prix de la TPE qu'est la CCI HÉRAULT (Voir projet de convention en annexe).

Que cet accord sera conclu au minimum pour 1 an avec reconduction expresse.

Que la participation financière du SYDEL s'élève à 3000 Euros pour l'année 2019, ces crédits étant inscrits au Budget principal du SYDEL,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De valider le projet de convention de partenariat ci-annexé,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire et notamment la convention annuelle et des éventuels renouvellements.

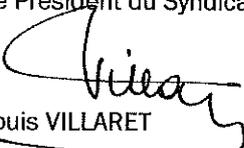
Saint André de Sangonis, le 7 Octobre 2019

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 7 Octobre 2019

Publiée le 7 Octobre 2019
Transmise le 7 Octobre 2019

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET

**Convention annuelle relative au soutien économique
du Pays Cœur d'Hérault à l'action "Prix de la TPE"
2019**

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

- 4 NOV. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Entre :

La CCI HERAULT,

Adresse : Bâtiment CCI Entreprises – Zone Aéroportuaire Montpellier Méditerranée –
CS 90066 – 34137 Mauguio cedex

Représentée par son Président, Monsieur André DELJARRY

Et :

Sydel du Pays Cœur d'Hérault

18, avenue Raymond Lacombe - 34 800 Clermont l'Hérault

Représentée par son Président, Monsieur Jean-François SOTO

En vertu de la Délibération n° du Comité syndical du

Il a été convenu ce qui suit :

Né en Cœur d'Hérault et co-fondé par la Maison des Entreprises (aujourd'hui l'agence de développement économique du SYDEL Pays Cœur d'Hérault) et le CCREM en 2003, le Prix de la TPE valorise et met à l'honneur les très petites entreprises du territoire Cœur d'Hérault à l'échelle du Département de l'Hérault, et du Gard. L'ouverture sur le Département de l'Aude et de la Haute Garonne est à l'étude

Sa renommée, son impact à l'échelle des différents territoires couverts et le partenariat qu'il mobilise font de lui un événement économique incontournable.

Porté administrativement et financièrement par la Maison des entreprises jusqu'à son intégration comme Agence de développement économique au sein du SYDEL Pays Cœur d'Hérault, il a été ensuite délégué à son co-fondateur, le CCREM, et depuis 2014, par la CCI-LR qui en délègue la gestion à la CCI de Montpellier.

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet d'organiser le partenariat entre **La CCI HERAULT**, et le **Sydel du Pays Cœur d'Hérault** dans le cadre de la gouvernance et du financement de l'action "Prix de la Très Petite Entreprise" ("Prix de la TPE"), organisée pour sa 17^{ème} édition en 2019.

ARTICLE 2 : Organismes

Le Prix de la TPE 2019 est co-organisé par :

- ⇒ **La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, dont le siège est établi Bâtiment CCI Entreprises – Zone Aéroportuaire Montpellier Méditerranée – CS 90066 – 34137 Mauguio Cédex,**
- ⇒ **Le Sydel du Pays Cœur d'Hérault 18, avenue Raymond Lacombe - 34 800 Clermont l'Hérault qui regroupe :**
 - La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault dont le siège est établi BP 15 - 2 parc d'activités de Camalcé - 34150 Gignac
 - La Communauté de communes du Clermontais dont le siège est établi 20 Avenue Raymond Lacombe, 34800 Clermont l'Hérault
 - La Communauté de communes Lodévois&Larzac dont le siège est établi 1, place Capitaine Francis MORAND, 34700 Lodève
- ⇒ **LE CLUB POUR LA CROISSANCE ET LA REUSSITE DES ENTREPRISES DE LA MEDITERRANEE (CCREM) Sis, 32, Grand Rue Jean Moulin, 34944 Montpellier Cédex 9**
- ⇒ **La Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard**
- ⇒ La Communauté de communes du Pays de Lunel dont le siège est établi 480 avenue des Abrivados, 34403 Lunel Cédex
- ⇒ L'association **des Femmes Chefs d'Entreprise du Gard et de l'Hérault** dont le siège de chaque délégation est établi à :
 - FCE Gard, IMPERATOR Quai de la Fontaine 30000 Nimes
 - FCE Hérault 15, rue du palais des Guilhem 34000 Montpellier
- ⇒ **Jeune Chambre économique (JCE)** de 121 avenue de Boirargues 34000 Montpellier
- ⇒ **L'Hérault Juridique et Economique** dont le siège est établi 2, quai du Verdanson - 34090 Montpellier

ARTICLE 3 : Objectifs du Prix de la TPE

Le Prix de la TPE a pour objectif de valoriser la Très Petite Entreprise dans la structure économique locale et régionale, lui redonner une place d'honneur et d'encourager l'initiative.

ARTICLE 4 : Pilotage du Prix de la TPE

La CCI OCCITANIE est le support administratif et financier du Prix et la CCI HERAULT le support opérationnel de l'action.

La gouvernance du Prix s'opère à deux niveaux :

Le comité de direction.

Il réunit la CCI HERAULT, les 2 co-fondateurs du Prix (Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault à travers son agence de développement économique et le CCREM) et deux réseaux d'entreprise (le réseau des Femmes Chefs d'Entreprise et la Jeune Chambre Economique). Il est chargé de l'élaboration du projet et de sa faisabilité financière et opérationnelle et de son bon déroulement.

Le comité d'organisation

Il réunit l'ensemble des organisateurs

Il est chargé de la mise en œuvre du prix et de son organisation territoriale ; Il se réunit en moyenne 1 fois par mois

Le comité de pilotage

Il réunit les organisateurs, les relais territoriaux, les financeurs et les sponsors du Prix

Il se réunit 1 à 2 fois par an. Il veille au lancement, valide le déroulement prévisionnel de l'action et réalise le bilan du Prix.

ARTICLE 5 : Calendrier, durée de la convention, renouvellement

Le Prix de la Très Petite Entreprise est organisé annuellement.
La 17ème édition est organisée du 01/01/2019 au 31/12/2019.
La présente convention est établie pour l'année 2019. Son terme est fixé au 31 décembre 2019.

ARTICLE 6 : Modalités de versement de la subvention

Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault s'engage à verser une participation pour l'année 2019 de **3000 €** accordée à la CCI HERAULT en procédant selon les modalités suivantes :

Par virement à la signature de la convention accompagnée de la présentation de l'action et de son budget prévisionnel ;

La CCI s'engage à remettre le bilan qualitatif et financier

ARTICLE 7 : Références bancaires

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE : CCIT HERAULT

ADRESSE : 32 GRANDE RUE JEAN MOULIN
34944 MONTPELLIER CEDEX 9

DOMICILIATION : BPS MONTP. ENTREPRISE- 00353

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
16607	00251	48121651856	80

IBAN : FR76 1660 7002 5148 1216 5185 680
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPPPG

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la BANQUE POPULAIRE DU SUD :

- virements, versements...

Son utilisation vous facilitera le bon enregistrement des opérations et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

ORIAS N° 07 023 634

RI60001

Fait en trois exemplaires,

<p>A Mauguio,</p> <p>Le</p> <p>Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie HERAULT,</p> <p>Le Président, André DELJARRY</p>	<p>A Clermont l'Hérault,</p> <p>Le</p> <p>Pour le Sydel Pays Cœur d'Hérault</p> <p>Le Président, Jean-François SOTO</p>
---	--

